

FICHE DE PRÉVENTION

Rappel des précautions de base



Amarrage

- Pas d'amarrage à un arbre ;
- Ligne d'amarrage : deux lignes avec ligne amont renforcée ;
- Ecoires : vérifier l'état et les points de fixation sur la berge ;
- Guindeau : vérifier le bon fonctionnement une fois par an ;
- En temps de crue : amarre de secours à bord (en nylon) et doublement des amarres.



Voie d'eau

- Alarmes de niveau d'eau : Installez des alarmes dans les zones sensibles (cale, compartiments techniques) pour détecter tout excès d'eau et alerter rapidement d'une voie d'eau potentielle ;
- Report d'alarme à distance : Les alarmes doivent être connectées à un système de report à distance (téléphone ou station de contrôle) afin d'assurer une surveillance continue, même en l'absence de personnes à bord ;
- Pompes de cale automatiques : équipez le bateau de pompes automatiques qui s'activent dès qu'un certain niveau d'eau est atteint.



Incendie

- Cheminée et poêle à bois : ramonage obligatoire tous les ans ;
- Electricité : vérification régulière de la conformité des installations ;
- Gaz : en cas d'absence prolongée, contrôle et fermeture des robinets ;
- Présence et contrôle régulier des détecteurs incendie ;
- Présence et mise à jour des extincteurs incendie.



Vol

- Fermeture des portes, fenêtres ou hublots en cas d'absence ;
- Privilégier porte d'entrée blindée avec trois points de fermeture ;
- Porte d'accès sur passerelle fermée en cas d'absence ;
- Alarme avec renvoi sur voisin ou société spécialisée recommandée.



Gel

- Planifier les absences de plus de 24 heures ;
- Fermer le robinet du compteur d'eau sur la rive et mettre hors gel (vidange circuit) ;
- Maintenir la température ambiante à 10 degrés grâce au chauffage en cas d'absence prolongée.